

M. Rose: Appuyez le NPD.

M. Horner: J'appuie ces amendements et je les aurais volontiers proposés moi-même. Mais j'ai consulté certains membres du comité de l'agriculture et je savais qu'ils allaient les proposer.

M. Rose: Où sont-ils?

M. Horner: Ils ont été déposés.

M. Rose: Ils doivent être sous la table, alors.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence est d'avis que cet échange de propos entre les deux députés n'apporte rien au débat. J'espère que dans le reste du temps supplémentaire que nous lui avons accordé le député de Crowfoot (M. Horner) poursuivra ses remarques.

M. Horner: Je note les commentaires de Votre Honneur et je m'excuse de m'être laissé distraire par quelques remarques saugrenues.

Qu'on me comprenne bien. Nous avons déposé des amendements. Au comité, je ne fais pas de politique partisane.

Des voix: Oh, oh!

M. Horner: Les membres du comité travaillent en collaboration. Si un député d'un parti quelconque déclare vouloir présenter certains amendements, je dis: Fort bien, j'en présenterai d'autres. Je ne mets pas ses motifs en doute. Étant membre du comité de l'agriculture, il doit rechercher le bien de l'agriculteur.

Une voix: Exactement.

M. Horner: Les membres de notre parti ont déposé des amendements. Et ceux du NPD aussi. Je veux être clair, afin que le ministre comprenne: de ce côté-ci, nous acquiesçons à l'adoption de ce bill, moyennant certains amendements. Alors que les cultivateurs de l'Ouest sont dans le besoin, que l'élection complémentaire dans Assiniboia a peut-être ses exigences politiques, j'espère que le ministre acceptera les amendements au bill à l'étude dictés par le sens commun. La mesure vise exclusivement l'Ouest du Canada. Quand le ministre a dit: «Adressons-nous à la population», était-il sincère? Si oui, réfléchissons ensemble et apportons des changements raisonnables à ce projet de loi.

Je ne dis pas que les amendements proposés par moi-même, par le député de Mackenzie (M. Korchinski), par le député de Timiskaming (M. Peters) ou par le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) doivent être acceptés. Mais j'exhorte le ministre à prendre conseil. Travaillons de concert, proposons et acceptons des amendements valables, et ce, à titre de parlementaires et non pas à titre d'hommes de partis, pour le bien des cultivateurs de l'Ouest. Je lance cet appel au nom des cultivateurs de l'Ouest et demande au ministre de le prendre en considération.

[M. Horner.]

• (8.20 p.m.)

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je participe au débat sur les motions du député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) parce que je suis convaincu que les producteurs de céréales de tous les partis politiques dans ma circonscription y tiennent. Même si j'étais ignorant, je ne suis pas assez stupide pour ne pas connaître la réaction de ceux qui sont le plus touchés par ce genre de mesure.

Les motions sur les coûts de production et l'insistance du ministre pour tenir compte de 90 p. 100 du revenu, au lieu de 100 p. 100, me semblent refléter le titre de ce bill, qui contient le terme «stabilisation.» Ce mot fait bon effet: il donne l'impression d'une bonne chose, d'une sorte d'amélioration. Cependant, le mot «stabilisation» tel qu'il est employé dans le bill C-244 n'est rien de plus qu'une abstraction dénuée de toute signification spéciale. Il n'a surtout pas de sens parce que le bill s'intitule «loi concernant la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies» et le reste.

Le député de Crowfoot (M. Horner) a parlé des revenus des céréaliculteurs, citant les propos qu'a tenus à ce sujet le premier ministre (M. Trudeau). Mais ce que devrait se rappeler mon honorable ami de Crowfoot, ainsi que le premier ministre, c'est que le ministre (M. Lang) dont relève la Commission canadienne du blé n'a jamais prétendu, laissé entendre ou soutenu que le bill se rapporte le moins du monde aux revenus des producteurs de céréales. Il s'agit du produit de la vente du grain, ce qui est bien différent. Lorsque le ministre emploie le mot «stabilisation» dans le titre de son bill, il le dépouille de toute la signification que vous ou moi, monsieur l'Orateur, lui prêterions.

Si le bill était décrit comme bill de stabilisation des revenus des producteurs de céréales, l'emploi du mot «stabilisation» dans le titre et le texte du bill deviendrait bien plus valable. C'est pourquoi nous estimons que dans le contexte du titre du bill le mot «stabilisation» n'a aucun sens. On commet l'erreur de ne pas appliquer le mot «stabilisation» aux «revenus» au lieu du «produit de la vente du grain». Quel titre calin, digne d'une Chambre de Commerce, ou d'une compagnie de prêt!

Ce n'est pas sans raison que les membres de l'opposition ont proposé un amendement de ce genre au projet de loi, et j'ai l'impression que certains membres du parti gouvernemental voudraient bien en faire autant. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé arrive peut-être à se persuader que ce n'est que du bluff, ou une tactique politique, de la part des membres de l'opposition, en raison des élections provinciales de la Saskatchewan et de l'Alberta, des élections partielles de la circonscription d'Assiniboia, ou de toutes autres élections dans l'Ouest du Canada, mais j'espère qu'il comprend enfin, maintenant, que ce n'est pas du bluff.

J'espère que les agriculteurs d'Assiniboia vont convier le ministre à un débat à ce sujet. Pas un d'entre nous ne se fait d'illusions quant à sa carrière politique, même si le ministre s'en fait, lui. Je vais risquer ce que je peux avoir à perdre en devinant l'état d'esprit et les réactions des cultivateurs de blé des trois provinces des Prairies, sans parler de ceux de ma propre circonscription électorale. Je vais tout risquer, plus particulièrement, en devinant les réactions des cultivateurs de blé de la circonscription du ministre.